AVIS LEGAUX.

Charles G. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du [illegible] District [illegible] No. 20 [illegible] ... A. M. Buchanan, juge de ladite cour ... T. GILMORE, Député Greffier.

Vente par le Marshal.

Archibald [illegible] vs. [illegible] V. White, W. C. McLean et F. [illegible] McLean, [illegible] Hugh Wilkey vs. les mê[mes].

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par [illegible] G. Prévost, juge de [illegible] la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [illegible] ... Conditions: comptant. C. CLAIBORNE, Marshal. 24 aout

A LOUER.

Pour entrer en possession immédiatement. UNE résidence agréable, située à Tunisbourg, de [illegible] près du ferry de la Première Municipalité, consistant en une maison en brique à deux étages, et arrière-bâtisses; ensemble 12 acres de terre et un grand jardin. Pour les conditions [illegible], s'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co., 31, rue Bienville. 23 aout—6

A LOUER—La partie supérieure d'une grande et commode Maison en briques à 3 étages, située rue des Magasins, côté Est, entre les rues Lafayette et Girod, bien convenable pour une pension bourgeoise. Aussi, le magasin [illegible] et le [illegible] de la maison rue Natchez, vis à vis Bank Place, dernièrement occupé comme bureau et dépôt des Water Works. S'adresser à JAMES SAUL, ou à EDW. CHAPMAN, Commissaires liquidateurs de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans. 22 aout—6

A LOUER pour le mois prochain, une belle et grande maison neuve à étages, en briques, avec cuisine [illegible] également en briques, ayant une [illegible] cour [illegible] rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à B. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 22 juil

A LOUER PRESENTEMENT—Une MAISON à étages en briques, avec cuisine haute également en briques, située rue Toulouse, entre Chartres et [la] Levée, ci-devant occupée par J. B. Olivier. Une Maison basse en brique, avec cuisine haute également en briques, très avantageusement située à l'encoignure des rues St. [illegible] et St. Louis. Une Maison briquetée entre poteaux avec attique et cuisine haute, située rue d'Orléans, entre les rues des Marais et Villeré, faubourg Tremé. Une Maison basse en brique avec cuisine haute également en brique, située rue de l'Esplanade, près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes. Deux Maisons basses briquetées entre poteaux, situées rue des Grands Hommes, Nos. 8 et 10. Une Maison briquetée entre poteaux, située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à B. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 12 juil

A LOUER—Une maison en briques à étage située rue de l'Hôpital No. 79, entre les rues Bourbon et Royale. Une maison en briques à étage sise rue des Remparts No. 43, entre les rues de la Douane et Bienville dont on pourra prendre possession le 1er juin prochain. Une demi-maison rue St. Philippe, entre les rues Marais et Villeré. Une demi-maison à l'encoignure des rues St. Philippe et Marais. Un magasin en briques à étage avec entresol, sise rue Dumaine, No. 10, entre les rues Condé et Levée. A des termes modérés, s'adresser à B. & A. SOULIÉ, No. 36, rue Bienville, au premier. 30 mai

BOUCHONS à vendre par MANUEL BLASCO, 25 Commune. 22 a

AMANDES sans coque, en caisses de 25 livres, à vendre par MANUEL BLASCO, 25 Commune

LIQUORISTE.—On a besoin d'un Liquoriste. S'adresser au bureau de la Poste, lettre V. No. 3, avec nom et références. 22 aout—3

VIEILLE EAU-DE-VIE de Cognac et eau-de-vie de Champagne—4 demi-pipes vieille eau de vie de Cognac de 1815, 1re preuve; 7 do. eau de vie de Champagne de 1821, 1re preuve, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 22 aout

MACHINES à nettoyer le coton perfectionnées de Carver. Les agens pour ces machines peuvent [illegible] les vendre à des prix réduits. G. GREEN & BRO. 82, Gravier

PLOMB de chasse de Toule de tous numéros, à vendre par J. ALBERT, 22 rue St. Louis. 22 aout

VIN de Sherry—10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 22 aout

SAVON—[illegible] caisses Winchester No. 1 et 2, en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 22 aout

BLANC de Baleine—100 caisses en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 22 aout

CAFÉ de la Havane, à vendre par MANUEL BLASCO, 25 Commune. 22 a

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales etc., de la Palma celebrade et d'autres marques favorites, à vendre par MANUEL BLASCO, 25 Commune. 22 a

LIQUEURS du pays—50 barils genièvre ou eau-de-vie de New-York, de qualité supérieure, en magasin, et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis. 22 aout

BLANC de baleine—50 caisses première qualité, New-Bedford, à vendre en débarquement du navire Colombo par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune. 22 aout

EN débarquement du navire Colombo, 215 colis toile à drap et chemises, savoir: 14 caisses toile à drape écrue, 10 do à chemises, 191 colis toile à drape [illegible] 22 do [illegible] balles [illegible] garantie de Hamilton [illegible] de drills de Carlisle, à vendre par TUFTS & HOBART. 20 Douane. 20 aout

MORUE—Nouvelle en caisses, en débarquement du navire Colombo à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 21 aout

[illegible]—3000 très supérieurs, en jeu de [illegible] 2, 7 et 8 pouces, à vendre par consignation par WM. DINN, 11, rue de la Commune. 3 aout

AUX amateurs de bonne absinthe—16 caisses Absynthe Suisse, de qualité très supérieure à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée. 2 a

GRAINES des Canaries—3000 livres, fraîches, à vendre par WM. DINN, 11, Commune. 3 aout

FARINE—300 barils de St. Louis, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune. 3 aout

BRODEQUINS—80 caisses, en débarquement de la barque Nancy W. Stephens, comprenant un assortiment de qualités et dimensions, à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co. 3 aout

INDIGO—6 surons de caracas en débarquement de la barque Washington, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 16 juil

CIRE d'Abeille—5 sacs, en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 3 aout

PRODUITS DE L'OUEST—150 barils porc mess à l'inspection, 100 barils jambons de Cincinnati pour famille, 21 do enveloppés, 60 barriques jambons, plats côtés et épaules de Cincinnati, 40 caisses amidon de Cincinnati, 50 barils beurre, 10 barils graisse, 50 boquillots beurre de l'Ouest en glacière, 20 jarres de do de 10 à 20 livres chaque, 15 barils de tabac de Cincinnati pour nègre, 8 morceaux tresses à la livre, 5 barils alcool, 66 pour 0/0 au dessus de la preuve, à vendre par HARTWELL, KEDDER & CARMAN, 44, Poydras. 9 aout

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce rail road partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne. Une promenade fraîche et faite dans de beaux chars [illegible] aux passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre qu'il y a et rencontre et les [illegible] qu'il renferme. Des plantes et des bouquets seront vendus à bas prix par le jardinier. L'hotel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crêmes à la glace et autres rafraichissements se trouvent à l'hotel.

Arrangement d'été pour les jours de la semaine.

[illegible timetable: De la Nlle-Orléans / De Carrollton — Char à cheval, Locomotive ... A. M. / P. M.]

ARRANGEMENTS POUR LES DIMANCHES. Indépendamment des changemens pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton depuis 8 heures A. M. et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. [illegible] Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se pourvoir des billets, [illegible] le conducteur de recevoir de l'argent au lieu de billets. A chaque train, un char sera exclusivement réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE commenceront à partir du haut de la rue Jackson: Dans l'été à 6 heures A. M. [illegible] Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue de Canal et Baronne dans l'été à 6 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 9 heures P. M. de Lafayette, [illegible] Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins [illegible]. Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1843. JOHN HAMPSON, Ing. comp. rail road N.O. et Carroll. 17 mai

ARRANGEMENTS D'ETE.

BATAILLE & BIGEY, 65, rue de Chartres. VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés. [illegible] ... Chapeaux Français [illegible]. 26 mars

AVIS. MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS.

[illegible] ... O. S. PEARSON, Pour John Coppington & Sons [illegible] ... F. CUSACHS [illegible] ... BOUTIN, GALLY & Co. [illegible]

[illegible] ... Par ordre du capitaine. D. AUGUSTIN, De la première compagnie. F. BAUTON, Adjudant Major. 21 aout

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie se réunira jeudi prochain 24 du courant à 6 heures et demie très précises du matin à pied, et en grande tenue d'été, pour célébrer la fête de notre 1er. lieutenant; MM. les membres honoraires sont instamment priés d'y assister. Le lieu du rendez-vous est chez le camarade Francisco Marquez, coté en face de la halle aux boucheries. Par ordre du capitaine. Le Maréchal des Logis chef, JQUES. LEON. 22 aout

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!

La compagnie se réunira Lundi prochain, 28 courant, à 5 heures précises du soir, au lieu ordinaire de rendez-vous, en grande tenue d'été, avec briquet seulement. Par ordre du premier lieutenant Ant. Dubuc. EMILE FARBILLIAT, Sergent-major.

P. S. Les membres sont priés de passer au bureau du lieutenant Dubuc, place St. Antoine, pour prendre connaissance de quelques mesures adoptées par ce corps. 21 aout

CAZADORES DE ORLEANS.

Los individuos de esta compañia que se hallan atrasados en el pago de cotizaciones, tendrán la bondad de saldar sus respectivas deudas, bien sea en manos del Tesorero ó en las del colector de la misma, en el termino de un mes contado desde esta fecha; en la inteligencia, que el que no haya cumplido con este deber en aquella época, será considerado como dimisionado.

Nueva Orleans 15 de agosto de 1843. Por mandado de la comision administrativa. A. RIVAS, Secretario pro tempore. 16 a

ON a besoin dans la Boutique d'un BARBIER, d'un bon jeune homme stable, connaissant le métier, et étant acclimaté. S'adresser au No. 92, rue de Chartres. 24 aout—3

INDIENNES—Un grand assortiment d'indiennes américaines, reçues par le Vicksburg, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 36, rue Royale. 21 aout

Succession Thérèse Delveaux, f. c. l. Succession François Kernion si. Bonhomme, h. c. l. LES créanciers de ces deux successions sont invités à présenter leurs titres ou réclamations au soussigné exécuteur testamentaire de la première et curateur de la seconde en l'étude de M. C. Morel, son avocat, dans le plus court délai possible. CHARLES FORÉE, rue Oranger entre Pacanier et St. Jean Baptiste. 21 aout

A VENDRE par le soussigné à prix réduits: 15 barriques vin St. Julien et Montferrand, 10 do vin vieux St. Julien pour famille, 5 demi do vin vieux, Haut Talence 15 tierçons vieux vin blanc Sauterne et Barsac, 20 barriques vin de Marseilles de Grousset, 15 tierçons vin de Porte imitation, à do excellent vin de Madère, 2 do vieux vin Sherry 1815, 10 barils vinaigre de vin blanc, 100 paniers vin de Champagne marque Napoléon, Lanzeure, etc. etc. 1,800 caisses vin de Bordeaux des meilleurs crus, 30 do vin du Rhin diverses marques, 20 do vin de Bourgogne de Lausseure, 200 paniers anisette de Bordeaux, 40 caisses absinthe [illegible] 15 do prunes à l'eau de vie, 80 do cerises à l'eau de vie, 300 do liqueurs assorties de Paris et de Bordeaux, 1,800 boites sardines et petits pois, 30,000 bouchons, 8 caisses prunes de Bordeaux en jarres et en boites. J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 aout

REÇU par le St. Léon du Havre et à vendre par les soussignés: Bretelles coton, tricotées, sans boucles à boutonnière, Fromages véritable; tête-grasse, très frais. FORCADE & Co, 30, Chartres. 19 aout

PAR le Vicksburg, de New-York: Un assortiment d'indiennes bleu et blanc, Merimack et autres, Mouchoirs Turkey Red, Foulards en soie pour la poche, Examines noires numéros assortis. FORCADE & Co. 30, Chartres. 19 aout

AVIS AUX MESSIEURS.

BRODEQUINS et Nullifiers en peau vernie à $4 50; peau de veau à $3 50, garantis première qualité. On les fait par mesure au même prix à la fabrique rue Royale No. 166. 17 aout

HUILE raffinée de Baleine—47 barils, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 aout

HUILE de Baleine—8000 gallons huile épurée d'hiver en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 aout

CHANDELLES de Suif—moulées très dur, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 aout

CORDAGE de Manille, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 aout

CLOUS de fer de Suède, de Boston, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 aout

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 24, Bienville. 17 aout—3

CHAUX fraîche de Thomaston—300 barils chaux de pierres, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune. 17 aout

CIMENT, Platre de Paris, Briques à feu &c—600 barils ciment hydraulique, 50 do Platre de Paris, 40 milliers briques à feu anglaises et écossaises, 20 milliers briques à feu de Pensacola, à vendre à bas prix en lots à la convenance des acheteurs, par G. BEDFORD. 47, Commune. 17 aout

HABILLEMENS pour nègres—6 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins. 17 aout

BRODEQUINS pour nègres—20 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins. 17 aout

CHAPEAUX de feutre—30 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins. 17 aout

ESPRIT de therébentine—10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 17 aout

HUILE de graine de lin—15 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 17 aout

EAU de fleurs d'oranger—20 douzaines eau de fleurs d'oranger, triple, à vendre par VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah. 17 aout

TAMARINS—Une vingtaine de quarts tamarins, nouvellement reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES, 22, rue St. Charles, sous le Verandah. 17 aout

FARINE—100 barils et 50 demi do fraîche, en débarquement, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 16 aout

TOILE, corde et ficelle d'emballage, 100 pièces, 300 rouleaux et 50 balles, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras. 16 aout

TABAC manufacturé—100 caisses en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 16 aout

WHISKEY de Monongahela—10 barils très vieux, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 16 aout

MORUE—20 tambours et 200 caisses morue fraîche, en débarquement du brick Commodore, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 16 aout

CHAPEAUX—15 caisses chapeaux à bas prix, noirs et de Russie, reçus par le navire Vicksburg, et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 16 a

BRODEQUINS de nègres—20 caisses brodequins Russett, cuirs tannés à l'écorce de chêne, manufacturés dans le New Jersey, et reçus par le Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 16 a

FARINE—600 barils farine fraîche de St. Louis, en magasin et à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 66, Camp. 16 a

PORC—Quelques barils porc mess, prime, à vendre pour clore une consignation par HULLEN & WOODRUFF, 66, Camp. 16 a

GRAISSE—400 barillets et 30 barils, positivement de première qualité, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 66, Camp. 16 a

CORDES—100 rouleaux corde d'emballage du Missouri, en débarquement du bateau à vapeur Caledonia, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 16 aout

CHANDELLES—20 caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 16 a

NOIX DE MUSCADE—5 barils en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 16 a

VIN—25 barriques vin rouge, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 16 a

LETTRES de change sur Paris—de 1000 francs, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 16 a

BEURRE de Goshen—6 fréquins, bien bon, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 16 aout

EPICES moulues—60 boîtes contenant poivre, gingembre, casse, clous de girofles et poivre de Cayenne, en débarquement de la barque Kilby, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 16 aout

COUPEROSE—25 barils en débarquement de la barque Kilby et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 16 aout

SALARATUS—50 barils du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 5 aout

BANDES DE BILLARDS—NOUVEAU PROCÉDÉ.

M. ANTOGNINI, Menusier Billardier. RUE BOURBON, No. 206.

OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui lui appartient qu'à lui seul, à l'avantage d'empêcher les billes de sortir [illegible]. Il est garanti pleinement par M ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il a été déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissemens de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisans.

Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus; elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.

M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs beaux billards d'occasion, français et américains; aussi drap de billard, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc. 3 juillet—6m

NOUVEAU MEDICAMENT PATENTE.

LES PLAQUES ELECTRO-MAGNETIQUES de LA[illegible], pharmacien à Paris—pour les rhumatismes, la goutte, les affections nerveuses, la migraine, les crampes d'estomac; [illegible] et la difficulté de la digestion, pour rétablir la transpiration et la sensibilité, etc. etc.

Depuis longtemps les médecins, connaissant les merveilleux phénomènes produits par l'électricité, [illegible] L'APPLICATION DE CES PLAQUES.

Le dépôt chez P. CUSACHS, pharmacien, Encoignure Condé et St. Philippe. 16 aout

LES soussignés, partant sous peu pour France et leur magasin de la Nouvelle Orléans devant être fermé jusqu'au mois d'octobre prochain, prient leurs débiteurs de vouloir régler immédiatement. Les personnes auxquelles les soussignés devraient, sont priées de présenter de suite leurs comptes. BATAILLE & BIGEY, 65, rue de Chartres. 23 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BATAILLE & BIGEY, maintenant absens pour leurs achats, ont l'honneur d'annoncer au public que leur magasin, à partir du 1er octobre prochain, sera transféré rue de Chartres No. 65, encoignure Bienville. 3 juillet

PEET & MORTON

(Anciennement Peet & North), Marchands en gros de Marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres. REÇOIVENT par les navires Ste. Mary et [illegible] et offrent à vendre à bas prix pour du comptant: [illegible]

CORDES, ficelle [illegible] JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 1 aout

---

SANGSUES.

VINGT MILLE SANGSUES de première qualité [illegible] de Hamburg, [illegible] à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Hôpital [illegible]. J. F. ROUSIRAN. 18 aout

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages de France 10,000 sangsues de toutes grosseurs, à vendre au nouveau dépôt, rue Royale entre St. Philippe et Ursuline, à deux cents et au-dessus. Plus, 50 caisses eau de Seltz, qualité supérieure, provenant de la fabrique d'Edouard [illegible]. 25 caisses EAU DE SELTZ. P. TRASFOREST. 17 a

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, CINQUANTE MILLE SANGSUES que l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, s'est arrangé de manière à fournir au public, pendant toute la saison, des sangsues GARANTIES, comme suit:

Sangsues petites, TROIS cents.
do moyennes, CINQ "
1er. choix grosses, DIX "

L'entrepôt a établi une succursale, au coin des rues Orléans et Bourbon, afin de faciliter ses habitués du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITRIEN.

Deux domestiques se chargeront de la pose des sangsues si on l'exige. 16 aout.

SANGSUES.

83000 dernièrement reçues par le navire [illegible]. Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés. J. B. RUSCONI, 187, rue de Chartres.

Une perte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'oiseaux. 30 juillet

ELECTION DE MARGUILLIERS.

CONFORMEMENT à la 5ème section de l'acte de la Louisiane, approuvé le 11 mars 1837, avis est par le présent donné à tous les catholiques romains résidant dans les limites de la paroisse St. Louis de la Nouvelle-Orléans, et ayant les qualités ci-après requises, qu'une élection de QUATRE marguilliers aura lieu LUNDI le QUATRIEME jour de septembre prochain, dans le local attenant au bureau de Chs. Claiborne, Marshall, situé rue St. Antoine, face à l'Eglise St. Louis. L'élection commencera à NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi du dit jour.

QUALITES pour être électeurs et marguilliers d'après la SIXIEME section de l'acte intitulé: "Acte pour incorporer des congrégations des catholiques romains de l'église St. Louis de la Nouvelle-Orléans, et pour régler l'administration des biens et revenus de la dite église," approuvé le 7 mars 1816.

Section 6.—Et il est de plus décrété, Que NUL ne pourra voter pour l'élection des marguilliers, ni être élu en la dite qualité qu'autant qu'il sera blanc, âgé de vingt cinq ans au moins; qu'il professera la religion catholique romaine; qu'il sera domicilié CINQ ANS au moins avant l'élection dans les limites de la paroisse St. Louis de la Nlle. Orléans, et QU'IL PAYERA une TAXE de ville, de paroisse ou d'Etat, conformément à la liste des propriétés taxables; et qu'en cas de doute sur la qualification de toute personne qui se présentera pour voter, il sera du devoir des marguilliers inspecteurs de l'élection, de l'interroger sous serment, relativement à ce qui est dit ci-dessus. ANT. DUBUC, Secrétaire. 16 aout—17

REÇU par le navire St. Léon, du Havre, et à vendre par Victor Hébert, 149 rue de Chartres—Les ouvrages suivans: Nouveau Cours d'Instruction,—Chants et Chansons populaires,—Histoire de Napoléon, par Laurent de l'Ardèche,—Béranger illustré,—L'Orateur, par Kosmalen,—Œuvres de Robespierre.—Vieux Conteur Français.—Œuvres de Montesquieu,—Daubigné, Histoire de la Réformation,—Mme A. Tastu, Education maternelle.—Biographie universelle. 6 vol grand in-8,—Le Livre des Orateurs par Cormenin,—Dictionnaire de l'Académie, avec le Supplément, 3 forts vol. grand in-4,—La Grande Ville, par Paul de Kock,—Journal des Connaissances Utiles, 11 vol grand in-8,—[illegible], Chimie,—Magasin Pittoresque,—Barbé Marbois, la Louisiane, 1 vol.—Boyer, Dictionnaire anglais français, 2 vol in-4,—Mémorial de Ste. Hélène,—Norvins, Histoire de Napoléon,—Le Prisme, 1 beau vol illustré,—Dictionnaire de la conversation en 10 vol.—Enfans peints par eux-mêmes.—Lesage Don Quixote illustré, 2 vol grand in-8,—Don Quichotte, 3 vol. grand in-8.—Et un grand assortiment de Livres nouveaux, français et espagnols, etc. etc. 16 aout—6

CHAUX—1000 barriques chaux fraîche de Thomaston, chargement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 16 a

HARENGS—900 caisses excellents harengs, chargement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 16 a

HUILE de baleine et blanc de baleine en débarquement du navire Monsoon, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 16 aout

SAVON—100 caisses marque de Jackson No. 1, en débarquement du navire Palmyra, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 16 aout

MOULINS à coton de l'Aigle—Améliorés, constamment en vente par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 16 aout

CHANDELLES et Savon—24 caisses chandelles de suif, 40 caisses savon extra No. 1; 16 caisses savon Winsor et Varieguted, en débarquement du navire Palmyra et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 16 aout

MARCHANDISES du pays—En débarquement du navire Palmyra, et à vendre par le soussigné, 10 caisses coton bleu 3/4, 10 do. chemises, 3 do Indiennes, [illegible] ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 16 aout

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu, améliorés de Robertson & Rich, de Salamander, de différentes dimensions, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 16 aout

CHAPEAUX de soie, bordés, brides, larges et étroits, reçus par le navire St. Léon, venant du Havre, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53, Conti. 16 aout

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN,

Bureau, No. 44, rue du Camp. Capital comptant......$300,000. Assure contre les risques du feu, de la mer et du fleuve. Wm. A. GASQUET, Président. CH. BRIGGS, Secrétaire. 24 juillet

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

LES tableaux des taxes d'Etat sur les propriétés foncières et les esclaves, de cette partie de la paroisse d'Orléans comprenant les municipalités No 1, 2 et 3, seront ouverts le lundi 14 du courant, au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et resteront exposés jusqu'au 13 septembre inclusivement. 14 aout

HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS.

Le soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public qu'ayant pris des arrangemens pour la direction de sa maison à Biloxi avec son fils M. Milford, il prend charge, pour le reste de l'été, de l'hotel de M. Klung à la Baie St. Louis. La direction entière de l'hotel et de la table à la Baie St. Louis lui est tout à fait confiée, et il se flatte que d'après le caractère des arrangemens qu'il a pris, les familles et les personnes qui visiteront cet établissement y trouveront tout ce qui pourra les satisfaire. [illegible] sont érigés dans une situation très agréable. Le nouveau débarcadère et le nouveau chemin qui conduit à l'hotel sont actuellement en parfait état. Ces améliorations jointes à celles que M Klung avait déjà faites depuis qu'il avait acheté cet établissement font de cet hotel une des résidences d'été les plus agréables de la côte.

Les prix sont comme suit:

Pension par mois	$35 00
De par semaine	12 00
De par jour	2 00

Vin de Bordeaux à tous les repas. EDWARD MILFORD. 14 aout—15

BOIS DE CONSTRUCTION ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETE.

CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY, Encoignure Carondelet et Villeré. 21 juil

MADRAS—Un envoi de mouchoirs Madras, de toutes couleurs, convenables au débit de la ville et de la campagne, récemment reçus et à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 35 Chartres. 21 juil

HUILE de baleine blanchie et Chandelles—Huile en tierçons, chandelles et huile d'olive, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette. 2 aout

INDIGO—6 surons prime de Caracas, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 16 aout

HUILE de tanneurs—44 barils en débarquement du navire Columbo, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 16 aout

CIDRE—10 barils en débarquement de la barque Kilby, et 10 barils en magasin, garanti doux et en parfait ordre, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp. 16 a

BEURRE—4 fréquins et 6 demi fréquins beurre supérieur de Goshen, enveloppés dans du sel pour l'usage des familles, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp. 16 a

SABLE—100 tonneaux convenables pour [illegible], à vendre à bord du navire Nashville, d'Anvers. S'adresser au capitaine à bord ou à BOUTIN, GALLY & Co. 58 Royale. 14 aout

CHANGE sur Boston—Deux traites sur Boston, à 60 jours de vue, une de $1500 et une de $900, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune. 14 aout

SUCRE—50 caisses Sucre blanc, en débarquement du brick T. Street, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

CIGARES—150 milliers Cigares de marques choisies, composés de Regalias, Canones et Trabucos, en débarquement du brick T. Street, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

CAFÉ—246 sacs Café du vert, en débarquement du T. Street, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

CAFÉ—600 sacs Café en magasin, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

CIGARES—[illegible] Cigares de toute qualité, en magasin, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

ANISETTE française—6 paniers à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

75 ROULEAUX cuir à semelles, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

PAPIER à lettre—20 caisses papier à lettre, français, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

1000 livres Laine du pays, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

50 caisses Vin blanc (sauterne) à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 14 aout

CIRE d'abeille—Un petit lot à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 16 aout

FARINE—300 barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 7 aout

BOTTES et Souliers—48 caisses formant un assortiment général en débarquement du navire Palmyre, à vendre par FROST & Co. 10, magasins. 16 a

CHANGE sur Boston à vendre par JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row. 12 aout

CHAUX de pierre de Thomaston, actuellement en débarquement et en bon ordre, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 26 juil

FARINE—600 barils St. Louis et Cincinnati, à vendre par JOHN R SHAW & Co. 24, Poydras. 1 aout

PARAPLUIES—12 caisses ginghams, monture en baleine qualité supérieure, 1 caisse 40 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 16 juil

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

LES Soussignés ont formé une société à dater du premier courant, sous la raison de MULLEN & BRYAN, à l'effet d'y faire en cette ville les affaires de commission [illegible] d'Europe et d'Amérique. BARTHOLOMEW MULLEN, SMITT BRYAN.

Références: Benjamin Story, John Hagan Jr., Alexander Grant, Nouvelle-Orléans. 15 aout—3

DETENU à la geole de police de la municipalité No. 2, depuis le 21 de juillet dernier, un mulâtre nommé ROBERT, se disant appartenir au capitaine John ou Jones, du steamboat Sarah Barnes de [illegible]; il est âgé de 40 à [illegible] ans, taille 5 pieds 8 pouces et demi, ayant plusieurs cicatrices au front, parlant français et anglais. Le propriétaire est requis de payer les frais dudit avis au bas de cette feuille, et de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder ou se conformer à la loi. Nouvelle-Orléans, le 8 août 1843. MIGUEL HERNANDEZ fils, [illegible] de la garde. 9 aout—10

$30 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne depuis le 28 mai, la négresse ISABELLE, créole, âgée d'environ 18 ans, parlant anglais et français. [illegible] ... rue de Chartres No. 30. FORCADE & Co. 25 juin

---

SPECIFIQUE CONTRE LA FIEVRE JAUNE. [illegible] ... L'office du docteur MARCHAND est rue de Bourbon, au coin de la rue St. Louis, où il sera depuis le jour jusqu'à sept heures, et depuis onze heures jusqu'à trois [illegible]. 20 juillet

MARCHANDISES D'AUTOMNE, par les derniers arrivages de Boston et New-York, à vendre par les soussignés: Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4 de large, Do blanc 12/4 pour draps d'une seule largeur, Flanelle, rouge, blanche, jaune et verte, Satinet noir et couleur, Casimir, nouveautés, Cotonnade Log Cabin et Harrison, Bombazines petits carreaux bleus et couleurs assorties, Indiennes nouveautés, [illegible] bleu et autres, De deuil et demi-deuil, Balzorine de do, Percale noire et couleur, Serge en soie et en laine, pour tailleurs, Piqué blanc et couleurs de do, Siamoise pour chemises de do, Boutons de soie et autres de do, Soie à coudre, des meilleures marques, Ouvré et damassé pour nappes et serviettes, Mousseline damassée riche pour rideaux, Fil patenté de Marshal et autres, Chaussons écrus supérieurs, Agrafes, aiguilles et épingles, Percale et jaconat blanc, très belle qualité, Mousseline suisse unie et à carreaux, Indiennes à meubles, imprimées et unies, Ouvré de Russie et crash pour torchons, Russie blanche et écrue.

Pour Habitations: Coton Lowell 7/8 et 4/4, Linsey et Kersey, très épais, Do de do du Kentucky, croisé, Couvertures Grenier, de 3 points, supérieures, De américaines, Duffle, Do do 11/4, très belle, Do do 12/4 do, Cotonnade très belle et forte, Une grande quantité d'autres articles, à vendre à bas prix pour du comptant. H. DE GOER & RIFFLARD, 35, rue de Chartres. 8 a

A VENDRE par les soussignés: Vins de Marseille en barriques et 1/2 barriques, Vins de Montferrand, en barriques, De do St. Julien Médoc, De do Léoville, De do St. Emilion, De do Madère, en quarts de pipes, De d'Oporto, en quarts de pipes, Genièvre de Hollande en pipes, barils et dame jeannes, Cognac [illegible], preuve, en 1/2 pipes et quarts. J. F. BERCIER & Co. 54, Ville Levée. 8 a

BANQUE DE LA LOUISIANE,

Nouvelle Orléans, le 9 aout 1843. CHANGE—Cette Banque tire sur Londres et New York. WM. C. LEVERICH, Caissier. 9 aout

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS—reçoivent par le navire Ste. Mary un assortiment de calicos, coton écru, domestiques, coton en bobine, coutils à matelats, drap grande largeur, etc. etc. 9 aout

VIN DE CANTENAC—600 caisses de cet excellent vin, à vendre à bas prix par WILLIAM G. HEWES, 40 Chartres. 15 aout—3

HUILE de baleine—3000 galons épurée d'hiver, et 1000 galons raffinée, à vendre par K. W. HERRICK, Agent, 74, rue du Canal. 15 aout—6

CAFÉ de la Havane—46 sacs fin vert, en débarquement du brick T. Street, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 15 aout

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de regalias, canones, imperiales, trabucos, millares, etc. des meilleures marques, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 15 aout

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 15 aout

CAFÉ de Rio en magasin, à vendre par WILLIAM FREHN & co, 46 Douane. 15 a

BLANC de plomb de New York Sangerties, à vendre en magasin, par WILLIAM FREHN & co, 46 Douane. 15 a

VIN de Buccilas en magasin et à vendre par WILLIAM FREHN & co, 46 Douane. 15 a

COUVERTURES de laine, françaises, supérieures, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co. 86, Bienville. 15 aout

THE—poudre à canon, impérial, Y. Hyson et Pouchong, en caisses différentes dimensions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 14 juil

VIN de Madère—5 pipes vieux vin de Madère en magasin, à vendre par E. TROISOBOS, 36, Ville Levée. 20 juillet

ON demande trois nègres pour conduire des charrettes. S'adresser immédiatement au No. 132, vieux bassin. 21 juillet

POIVRE—20 sacs poivre en graines, 20 caisses dito en poudre, clous de girofle et noix muscade, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette. 2 aout

BOTTES, souliers et brodequins—60 caisses comprenant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par A F DUNBAR & co, 10 Douane. 29 mai

HUILE de Baleine—10 barils blanchie, en débarquement du navire Atlas, à vendre par J. F. BERCIER, 54, Vieille Levée. 5 a

CAFÉ—437 sacs prime de Rio en débarquement du navire Atlas, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 5 a

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment complet à vendre en magasin, par FROST & Co. 10 Magasins. 4 aout

CHANDELLES ET SAVON—25 caisses chandelles moulées, de suif, 60 caisses savon extra No. 1, marque de Jackson en débarquement du navire Palmyra et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 7 aout

HUILE de Baleine et de Graine de Lin—Les soussignés ont constamment en mains, une grande quantité de ces huiles les plus pures et convenables pour les familles et les steamboats. Aussi—Huile raffinée blanchie et non blanchie, pour habitations et magasins, qu'ils vendront à bas prix pour le comptant par baril ou par simple gallon. Ils ont actuellement en magasin 11 barriques d'huile de baleine, 20 barils do. et 20 barils huile de graine de lin. JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 18 juil

REÇU par le navire Tippecanoe, venant du Havre: [illegible] noirs et blancs, garnis de dentelle, pèlerines dentelles, [illegible] écharpes [illegible] de dentelles [illegible]. CASTAING & LOMBARD, 53, rue Conti. 6 juin

VIEUX vernis, reçu par le navire Tippecanoe venant du Havre, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53, Conti. 6 juin

VINS rouges des meilleures marques Chateau Lafitte, Chateau Margaux, Chateau Leoville, Chateau Haut Brion, Chateau Gruau Larose et St. Julien. Vins blancs: Podensac, Haut Barsac, Haut Sauternes, à vendre chez VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous la Verandah. 1 juin

PAR UN PROCEDE NOUVEAU [illegible]. Le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la machoire supérieure. [illegible] Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul office en ville rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

VINS, Anisette et Liqueurs, 100 barriques vins de Marseilles de Elisée Roux, F. Grousset et Latour. 50 barriques Montferrand, 800 caisses St. Julien et St. Estèphe Médoc, 400 do vins blancs de Lacoq, en bouteilles et 1-2 bouteilles, Sauterne, Barsac et Carbonnieux, 100 caisses liqueurs assorties, 6 paniers anisette superfine, fine et commune, 20 1-4 barriques Madère de Marseilles, article supérieur, 12 barils indiens de do. 25 1-4 barriques vin de Porte, En magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti. 27 jo

COUVERTURES Françaises—13 balles Couvertures de laine françaises de 3 points, pour nègres, de qualité supérieure, à vendre par JORDY & BRAZIER, 68, rue Royale. Qui offrent aussi en vente: Vin rouge de Bassens, Montferrand, St. Emilion, Pauillac, St. Julien, et St. Estèphe, en barriques et tierçons, Vin rouge de St. Estèphe, Pauillac, Haut Brion, Chateau Margaux, St. Julien, Grand Chateau Lafitte (véritable) et Cos-Labory, en caisses, Vin blanc Haut Sauternes et Haut Barsac, en tierçons, Vieille Eau de vie de Cognac, en quarts de pipes et barils, Anisette surfine de Chauvet et superfine de Champion, Curaçao et Marasquino, Amandes fraîches à coque tendre, Bouchons longs et courts, Demi bouteilles et dame jeannes vides. 21 juil—10

REÇU par le bateau Alabama, de son dernier voyage quelques barriques de guayave en petites et grandes boites; aussi une grande quantité de fruits confits; le tout bien frais et conditionné, à vendre par T. QUADRAS, Encoig. Chartres et St. Pierre. 1 juin

100 CAISSES Liqueurs assorties, 50 do Cerises à l'eau de vie, Badin, 30 do Curaçao, 15 do Maraschino de Zara, 10 do Eau de vie Dantzick, 20 do Absynthe Suisse 71, 30 do de différentes marques, 20 do Vin Muscat Frontignan, 20 do de Lunel, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. rue St. Louis, Nos. 11 et 13. 26 mai

EAU-DE-VIE, dame jeannes &c—1200 dame jeannes françaises de 4 gallons, 10 pipes Cognac de la marque de Pellevoisin aîné & Co, 180 caisses vrai Kirsch de la foret noire, 30 caisses fruits ou jus assortis, 10 caisses sucs de fruits pour crêmes, 1000 boîtes sardines à l'huile, 200 paniers anisette, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 24 Bienville. 1 juin

MARCHANDISES sèches provenant du Pénitencier de la Louisiane, et convenables pour habitations—20 balles toile à chemise pour nègre, 1 do. coton croisé, 1 do. coton bleu, 1 do. linseys unis, 1 do. croisés, 1 do. lin bleu, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 10 juil—1 m

ABSINTHE suisse—50 caisses à vendre à bas prix pour clore une consignation, par O. H. MIESEGAES, 54, Vieille Levée. 26 juil

LES personnes ayant des bouteilles à vin de Bordeaux vides, en trouveront le placement en s'adressant immédiatement à l'encoignure des rues Royale et Douane.

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet. Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les maladies et l'opération de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber lui même quelque dent que ce soit. L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour orifier les Dents. Or goufré sans aucun alliage, plus malléable et plus pur fait qu'aucun de ceux employés ordinairement. Nouveau métal fusible (dit Platine) pour plomber les dents. Liber-Conétique, dont l'application fait conserver toujours la douleur des dents. Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes. Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la propreté des dents. Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses. Opiat en quintessence, pour nettoyer et fortifier les dents. Brosses à Dents, Cure-dents variées, pour enlever le tartre des dents.

A son Cabinet, rue Royal 165, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 67. mars

---

VENTES DU SHERIF.

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 5,066.—Les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Globe vs. les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, je procèderai, le lundi 11 septembre 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, à l'adjudication de tous les droits, titres et actions des défendeurs à la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $[illegible], daté Princeton, du 11 juillet 1840 et payable à douze mois de date, à la banque des Négociants, de la ville de la Nouvelle-Orléans, protesté par suite de non paiement le 14 juillet 1841.

— Un autre billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $1,675, daté Princeton, du 11 juillet 1840 et payable à deux ans de date, à la banque des Négociants de la ville de la Nouvelle-Orléans, protesté par suite de non paiement le 14 juillet 1842.

— Un autre billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $3,900, daté Princeton, du 11 juillet 1840, et payable à trois ans de date, à la banque des Négociants de la ville de la Nouvelle-Orléans, dû le 11|14 juillet 1843.

— Un autre billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $3,025, daté Princeton, du 11 juillet 1840 et payable à quatre ans de date, à la Banque des Négociants de la ville de la Nouvelle-Orléans, dû le 11|14 juillet 1842.

— Un autre billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $2,650, daté Princeton, du 11 juillet 1840, et payable à cinq ans de date, à la banque des Négociants de la ville de la Nouvelle-Orléans, dû le 11|14 juillet 1845.

— Un autre billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $2,675, daté Princeton, du 11 juillet 1840, et payable à six ans de date, à la banque des Négociants de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11|14 juillet 1846.

—Un autre billet souscrit par F. G. Turnbull, à l'ordre de J. Minturn, président, de la somme de $3,295, daté Princeton, du 11 juillet 1840, et payable à sept ans de date, à la banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans, dû le 11|14 juillet 1847.

Le paiement des sept billets ci-dessus est assuré par une hypothèque sur la propriété ci-après décrite, savoir: sections entières Nos. 5 et 6, dans le *Township* No. 14, *Range* huit, Ouest, contenant douze cent quatre-vingts acres, situés dans le comté de Washington, Etat du Mississippi, sur le lac Washington; et les esclaves ci-après dénommés, savoir: Cæsar, 20; Penn, 14; Robert, 50; Jony, 56; Shack, 23; Sam, 12; Frank, 24; Anderson, 15; Billy, 45; Washington-Blacksmith, 27; July, 50; July, 19; Dennis, 31; Bennett, 12; Little Robert, 12; Murphy, 23; Fred, 38; Sam, 26; Howard, 24; Cyrus, 36; Gehert, 10; Henry, 10; Charles, 4; Daniel 18 mois; Rubin, 5; John, 2; Bressy, 16; Bills, 15; Hanna, 45, Billa, 19, Sally, 16; Jane, 12; Polly, 17; Willary et enfant, 40; Easter, 25; Fanny, 20; Sibby, 50: Jime, 24; Lucy, 20; Nancy, 12; Beeck, 33; Mily, 18; Mira, 20; Margaret, 20; Nelly, 30; Kate, 35; Jane, 23; Harriet, 20; Charlotte, 13; Mahala, 15; July, 10; Hanna, 8; Harriet, 5; Phœbé, 5; Cloe, 7; Elizabeth, 9; Grery, 3; Judy, 40; Isaiah, 18; ainsi qu'il appert dudit acte, aujourd'hui en la possession du shérif de la Cour du Commerce de la Nouvelle-Orléans, et enregistré le 15 juillet 1840, au bureau de la Cour des Preuves du comté de Washington, Mississippi.

2o. Cinquante actions de "Pontchartrain Rail-Road Company", ainsi qu'il appert du certificat No. 716, daté du 24 décembre 1841, et signé par F. B. Lebeau, président, et John B Leefe, secrétaire. Ces actions sont au nom de Herman Cope, agent de James Robertson & al. (*trustees*), sur lesquelles $100 par action ont été payées.

Conditions: Comptant. EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce. 23 aout—3en10j

V. Lebetut vs. Jh. Freeischer. COUR DE PAROISSE.—No. 16,667—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le 24 d'août 1843, à midi. Le bateau à vapeur WALKER, ses agrès, apparaux et ameublement, comme il se trouve maintenant sur la rive droite du Mississipi, vis-à-vis la propriété de J. Mc Donough. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. D. AUGUSTIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 17 juillet

PAR LE REGISTER.

Succession de Jean Louis Gras. VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS. JEUDI, le vingt quatre août 1843, à 4 heures de l'après-midi, rue Barthélemy, entre les rues Moreau et Casa-Calvo, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Louis Gras. Les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et consistant en meubles meublans; une barouche avec harnais, un cheval, une vache, &c. Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 12 aout

Succession de Françoise alias Bonhomme Kernion h. c. l. et de Thérèse Delveaux f. c. l. VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS. LUNDI vingt-cinq septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 août 1843 et l'autre en date du 21 août 1843, il sera vendu pour compte des successions François alias Bonhomme Kernion h c l et de Thérèse Delveaux f. c. l. le lot de terre ci-après décrit, dont une moitié indivise appartient à la succession de François alias Bonhomme Kernion h. c. l. et l'autre moitié indivise à la succession de Thérèse Delveaux f. c. l. savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville, à l'encoignure des rues Pacaniers et Richard, désigné par le numéro un de l'ilet numéro trente trois, mesurant trente pieds de face à la rue Pacanier, sur cent vingt pieds de face à la rue Richard, ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, [illegible] ces billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final. AND. D. DORIOCOURT, Dep. Register des Testamens. N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Amedée Ducatel not. pub. 23 aout—3en30

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu François Ibos, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 14 aout—3 en 10

COUR DES PREUVES—Attendu que Victor Vizinier a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Jacques Christophe Paris, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 15 aout—3

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Magdeleine Mege.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par C. E. Lominé, curateur de la succession de Magdeleine Mege, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 14 aout—3 en 10

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jean Louis Gastinel a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu François Ibos, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 11 aout—3 en 10

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE SAINT-BERNARD. — Cour des Preuves —Il sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, le 26 août prochain, à midi, par un ordre de ladite Cour, en date du 23 courant, l'habitation, les esclaves, les actions et objets mobiliers appartenant à la succession de l'Amable Jumonville, épouse décédée de Rodolphe Joseph Ducros, et à Rodolphe Joseph Ducros lui-même,—savoir:

1o. Une habitation située dans cette paroisse, à environ huit milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, mesurant cinq arpens et demi de face au fleuve, sur une profondeur qui s'étend jusqu'au lac Borgne, bornée par en haut par la propriété de P. A. Ducros, et par en bas par celle de [illegible] Ducros; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Quarante-quatre esclaves:—Henry, âgé de 32 ans.—Ben 45 ans.—Zénon 43 ans,—Ben Candiot 32 ans,—Cyrus 45 ans,—Jeffry 46 ans,—Syndie 44 ans,—Baptiste 40 ans,—Jack 30 ans.—Jackson 30 ans,—Sam 30 ans.—François 45 ans,—Davis 30 ans,—Frank 18 ans,—Polydore 23 ans,—Stephen 25 ans—Peggy 35 ans—Pauline 25 ans,—Henriette 26 ans, avec ses deux enfans, Eulalie 2 ans et Betsy 6 mois,—Lucy 26 ans, avec son enfant Joseph, 2 mois,—Héloïse 36 ans, avec sa fille Louise, 10 ans,—Suzanne 22 ans,—Nancy 34 ans, avec ses deux enfans, Henry 7 ans et Hortense 4 ans—Polly 32 ans, avec ses trois enfans, Noël 4 ans, Jack 3 ans, et Lucy 1 ans,—Molly 34 ans,—Louisette 20 ans, avec son enfant Maria 1 an,—Eddy 35 ans,—Félicité 36 ans,—Fanny 20 ans,—Silvie 46 ans,—Garty 28 ans, avec son enfant Aimée 3 ans,—Rom 9 ans,—Rosalie 6 ans.

3o. Cinquante têtes de bêtes à cornes: six mulets quatre chevaux, cinq charrettes et un lot de pioches, pelles et charrues.

4o. Deux cent cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens.

5o. Les meubles meublans.

Conditions.—L'habitation, les esclaves et objets mobiliers, vendus en un bloc payable comme suit: $7000 comptant, $11400 50 payables à la Banque des Citoyens le 1er. septembre. 1843, avec privilège de renouveler conformément à la charte; $8625 payables le 7 avril 1844; $4000 payables le 7 octobre 1844; [illegible] payables le 7 avril 1845.—Toutes ces dernières sommes portant intérêt à 10 p. 100 depuis le 7 octobre 1842 jusqu'à parfait paiement, et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles meublans seront vendus séparément et comptant. Paroisse St Bernard, 24 juillet 1843. O. ROUSSEAU, juge. 24 juillet—3 en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs la Banque et Compagnie du Rail Road de l'Atchafalaya—No. [illegible] Les créanciers de la Banque et Compagnie du Rail Road de l'Atchafalaya sont par le présent notifiés à déduire sous dix jours à dater de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les commissaires appointés pour liquider ladite compagnie, ne seraient point autorisés à faire un compromis avec l'agent de Price, Brown & Co. pour la réclamation de ladite Banque contre Thomas E. Price conformément aux propositions d'arrangemens enregistrées. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, ce 14ème. jour d'Août 1843. T. GILMORE, Député Greffier. 15 aout—3en10j

A VENDRE chez le soussigné, 100 barriques vin rouge St. Julien, Talence et haut Brion, 25 1/2 do haut Talence, 15 do vin blanc Barsac, 300 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Lafitte et Léoville, 30 caisses vin blanc Sauterne, 30 do Muscat de Frontignan, 150 do liqueurs assorties, 5 pipes et 20 quarts de pipe eau de vie de Cognac de divers âges, 100 paniers anisette de Bordeaux, 50 caisses vinaigre, 100 paniers guignolet, 50 caisses cerises, [illegible]. AUGUSTE MOLIER, 29 St. Louis. 28 juin

ARTICLES DIVERS—50 sacs vieux Café de [illegible], 20 balles Café [illegible], 100 [illegible], Fromages [illegible], 30 barils Tabac [illegible]. PETERS & MILLARD. 3 aout

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. CONSEIL GENERAL. ORDONNANCE.

Pour amender les ordonnances relatives aux droits de Levée dans et pour le port d'Orléans. Le Conseil Général ordonne ce qui suit:

Article 1er. Résolu qu'à dater du 31 aout prochain, les droits de Levée sur les navires et autres embarcations, goelettes et sur les bateaux à vapeur arrivant de la mer seront fixés comme suit: Sur chaque navire au-dessous de

75 tonneaux			$ [illegible]
de 75 ton. et au-dessous de		100	[illegible]
100	"	125	[illegible]
125	"	150	30
150	"	200	40
200	"	250	50
250	"	300	60
300	"	350	70
350	"	400	85
400	"	450	100
450	"	500	115
500	"	550	125
550	"	600	130
600	"	650	135
650	"	700	145
700	"	750	160
750	"	800	175
800	"	900	190
900	"	1000	205
1000	"	1100	220
1100	"	1200	235
1200 et au-dessus			240

Article 2. Il est de plus résolu, Qu'à dater du 31 aout prochain, les droits de levée sur les bateaux à vapeur naviguant sur le fleuve et qui mouilleront ou atterreront dans aucune partie des limites incorporées du port seront fixés ainsi qu'il soit, savoir: Sur chaque bateaux à vapeur au-dessous de

75 tonneaux			$ 12
de 75 ton. et au-dessous de		100	15
100	"	150	22
150	"	200	30
200	"	250	37
250	"	300	45
300	"	350	52
350	"	400	60
400	"	450	67
450	"	500	75
500	"	550	82
550	"	600	90
600	"	650	97
650	"	700	105
700 et au-dessus			120

Article 3. Il est de plus résolu qu'il ne sera pas permis à aucune pirogue, chalan, barge, bateau ou bateau plat de rester dans le port plus de douze jours, comme il est dit par l'article treize de l'ordonnance approuvée le 21 octobre 1839, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres; et il sera du devoir des wharfingers des Municipalités de faire enlever au-delà des limites du port toute pirogue, chalan, barge ou autre embarcation trouvée en contravention de la dite ordonnance, dans les limites de leur Municipalité respective. L'amende ainsi encourue sera recouvrable pardevant toute Cour de justice ayant une juridiction compétente de tout propriétaire, agent ou consignataire de pirogue, chalan ou autre embarcation qui sera ainsi trouvée en contravention, au profit de la Municipalité dans les limites de laquelle l'amende aura été encourue.

Art. 4. Il est de plus Résolu, que dorénavant il ne sera plus permis à aucun chalan, bateau plat, barge ou carcasse de navire ou de bateau, de stationner dans les limites du port plus de vingt quatre heures après déchargement de sa cargaison, sous peine d'une amende de $25, recouvrable comme il est dit ci-dessus; et à l'expiration des vingt quatre heures susdites, il sera du devoir du wharfinger de faire enlever au-delà des limites de sa municipalité, ou de lâcher immédiatement en dérive tout chalan, bateau plat, ou autre embarcation ainsi en contravention à la loi.

Art. 5. Il est de plus Résolu que tout capitaine, propriétaire ou autre, commandant un bateau à vapeur, chalan, barge, bateau plat, ou autre embarcation qui négligera ou refusera d'obéir aux ordres des wharfingers et ne se conformera pas aux ordonnances relatives au port sera passible d'une amende de $25 à $50 par contravention, recouvrable comme il est dit ci-dessus.

Art. 6. Il est de plus résolu qu'à dater du 31 août prochain tout navire, bâtiment avec un tillac ou navire à vapeur, tenant de la mer, qui mouillera ou atterrera dans les limites d'une des municipalités, et qui aura payé ou sera taxable des droits de Levée par cette municipalité, et qui ensuite se transportera dans les limites d'une des autres municipalités, payera à cette dernière les droits suivans:

Tout navire au-dessus de 750 tonn.	3 00	pr. jour.
" " de 500 à 750	2 50	
" " de 200 à 500	2 00	
" " de 100 à 300	1 50	
" au-dessous de 100 tonn.	75	

Lesquels droits de Levée devront être collectés journellement et pour chaque jour que ledit navire restera dans le port de la municipalité dans les limites de laquelle il se sera transporté, jusqu'au jour de déplacement et les jours de départ étant seuls exceptés.

Art. 7. Il est de plus Résolu, Que toutes ordonnance ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

(Signé,) C. ROSELIUS, Président. Approuvée, 26 mai 1843. (Signé,) WM. FRERET, Maire. Nouvelle-Orléans, le 14 août 1843.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE concernant les Chalands, Barges, Bateaux Plats, Embarcations, etc., etc.

Art. 1er. Résolu que dorénavant les droits de Levée suivans seront perçus de toutes barges, bateaux plats, pirogues et autres embarcations: Sur toutes barges mesurant 70 pieds ou plus de longueur......$12. Sur [illegible] mesurant moins de 70 pieds, et dont la [illegible] n'excèdera pas quinze tonneaux, [illegible] 8. Sur toutes embarcations de cabotage, [illegible]. Sur toutes embarcations dont le port sera de quarante tonneaux plus ou moins, servant au transport des sucres, mélasses, bois et autres produits ou marchandises, par chaque voyage et par tonneau......20c's.

Art. 2. Résolu que tout chaland, barge, bateau plat, embarcation, etc, etc., qui, de la municipalité à laquelle il aura payé la taxe et dans laquelle il aura atterré, se transportera dans une des autres municipalités, paiera de droit à cette dernière municipalité 75 cents par jour.

Art. 3. Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.

(Signé) C. ROSELIUS, président. Approuvé le 19 juin 1843. (Signé) WM. FRERET, maire. 27 juil

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. CONSEIL GENERAL. ORDONNANCE

Concernant les voitures à lait dans la ville de la Nouvelle Orléans.

RESOLU qu'à partir du 1er. aout 1843, il sera prélevé sur tous propriétaires de voitures à lait une taxe semblable à celle prélevée sur les propriétaires de drays, charrettes &c. dans les trois municipalités, et ils seront sujets aux mêmes règlemens et responsabilités que celles relatives aux dits propriétaires de drays, charrettes &c. [illegible] il ne se conformeraient pas aux ordonnances maintenant en vigueur.

Il est de plus résolu que toutes parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent rappelées.

Signé C. ROSELIUS, Président. Approuvé le 12 juillet 1843, Signé WM. FRERET, maire. 27 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse de Jefferson.—Succession de Robert Layton.—Les exécuteurs testamentaires du défunt ont, ce jour, enregistré un compte de leur administration, et il est par le présent notifié à toutes les personnes intéressées à déduire, d'ici au jeudi 24 du courant, les motifs, s'ils en ont pour lesquels ledit compte ne serait point homologué et confirmé. 7 août 1843. PERSIFOR F. SMITH, Juge. 12 août—2f en 10j

DROGUERIES—Quinine; vanille fine et 2de. qualités; huile d'amandes douces, pure et fraîche; amandes amères en débarquement et à vendre par P. CUSACHS, au coin des rues Condé et St. Philippe. 1 aout

WHISKEY—30 barils rectifié et 10 do. de Monongahela à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 1 aout

CAFÉ de la Havane—200 sacs café de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 10 aout

CHANDELLES—60 caisses, en débarquement de la barque Charles-Williams, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 7 juillet

EAU DE VIE de Cognac—20 demi pipes 4e. preuve, de différentes marques et garantie, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 7 juil

PLOMB—1,000 saumons de plomb en débarquement du steamboat Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 1 a

COGNAC—30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13, St. Louis. 7 juil

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—65 caisses comprenant un assortiment général de qualités et grandeurs, 15 caisses brodequins pour hommes, 21 caisses do. pour femmes et 30 do. do. pour enfans, actuellement en débarquement du navire Atlas et à vendre à bas prix par A F DUNBAR & co, 10 Douane. 7 aout

MARCHANDISES diverses.—150 sacs café Rio et Java; 250 barils sucre en pains, des raffineries de Philadelphie; 300 caisses Thé qualités assorties; 100 barils genièvre; 10 quarts barriques eau-de-vie, 8 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 18 aout

BOUTEILLES VIDES DE TOUTES ESPECES.—On achète à l'encoignure Royale et Douane toutes sortes de bouteilles vides et principalement celles de Bordeaux; on les paiera LE DOUBLE du prix ordinaire et on les fera prendre à DOMICILE. 19 juil

CHANDELLES de Suif—30 caisses, à vendre par F. BERCIER & Co., 54 Vieille Levée. 7 aout

MACHINES à nétoyer le coton, perfectionnées, de Carver, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 15 juil

EAU DE FLEURS D'ORANGERS—3 estagnons qualité supérieure, à vendre au nouveau dépôt de sangsues, rue Royale, No. 208, entre St. Philippe et Ursuline. PAUL TRASFOREST. 31 juil

TAMARIN—14 fréquins de bon ordre, à vendre à bas prix au nouveau dépôt de sangsues, rue Royale, No. 208, entre St. Philippe et Ursuline. PAUL TRASFOREST. 31 juil

SULFATE DE QUININE—600 onces, à vendre au nouveau dépôt de sangsues, rue Royale, No. 208, entre St. Philippe et Ursuline. PAUL TRASFOREST. 31 juil

JALAP EN POUDRE—10 livres, à bas prix au nouveau dépôt de sangsues, rue Royale, No. 208, entre St. Philippe et Ursulines. PAUL TRASFOREST. 31 juil

DERNIEREMENT reçu de la Havane par la goelette Hero—70,000 regalias excellente marque, 200 sacs café vert, à vendre par P. REYNAUD, 16 Bienville. 19 juil

COTON Lowell, Osnaburg, &c—Lowell-Osnaburg 7/8, coton à drape de Waltham, 40, 45 et 50 pouces, drill Hamilton, de 40 pouces, toile blanche à drape, de 45 pouces, [illegible] de 30 pouces, drills 7/8 et 4/4; [illegible] HARROD, DARLING & Co., 49, Commune. 27 juillet

BOTTES, Souliers et chapeaux—Un assortiment général de ces articles, constamment en vente par FROST & Co, 10 Magasins. 22 juil

BLANC de Baleine—130 caisses, en déchargement de la barque Nancy W. Stevens, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 31 jt

FARINE—500 barils de St. Louis et Cincinnati, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 19 juil

COUVERTURES Françaises 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 22 juil

PAR le navire Emma—30 caisses brodequins [illegible] FROST & co, 10 Magasins. 18 juil

CHAPEAUX de feutre blancs et gris, [illegible] et à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 18 juil

---

AVIS AUX HABITANTS.

L. DUPERRON, & E. DELCAMBRE, DENTISTES.

280, RUE BOURBON, Entre St.-Philippe et Dumaine.

ONT l'honneur de prévenir les habitans de St.-Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche, des Attakapas, &c., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs. L. Duperron et E. Delcambre garantissent toujours leurs ouvrages et leurs opérations, préviennent les personnes qui honorent M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les rateliers complets, pour lesquels il a [illegible] procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération. 17 mai

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 118, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit entièrement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membranne interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. P. Young,	C. W. Tobin,
E. Morton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balize,
M. Page,	E. Morehead,

Wm. Slegerson.

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on s'évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait [illegible]. 11 fev—1an

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 12 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 41 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, 21 courant.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 51 onces. WM. FRERET, Maire. Nouvelle-Orléans, le 18 août 1843.

VERMICELLE et Macaroni, London Porter véritable. Scotch Ale véritable. Sardines à l'huile et petits pois, Saumon anglais, Truffes pures de Périgord, Moutarde anglaise, américaine, française, créole, &c. Fruits dans leur propre jus, do. au sirop, de la Havane, Chocolat français à la vanille, do. espagnol, en boites de 12 livres, Kirsch, Abeynthe, Anisette trois qualités, Et généralement toutes sortes de provisions pour famille steamboats et navires; se tiennent à des prix très réduits chez les soussignés. VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah. 10 juil

IMPRESSIONS

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissements, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODÉRÉS.

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS reçoivent actuellement par les navires Colombo, Kilby et Vicksburg, un grand assortiment de marchandises sèches, consistant en Coton Lowell, Linsys Lowell, Indiennes bleues Merimack, Indiennes unies Merimack, Chaussettes de coton mêlé, Chaussettes de coton écru, Toile à drape, fil 10/4, Do 12/4, Diapré de fil damassé 6/4, Do do 7/4, Do do 8/4, Do do 10/4, Do do 10/4, Fausse mains diaprées, Toile de Buckram, Soie noire à coudre, Jeans écrus, Jeans de satin blanc, Futaine noire, Draps anglais grande largeur, Draps américains grande largeur, Mouchoirs de Madras, Jeans écrus, Toile à drape écrue, Mouchoirs de [illegible], Toile diaprée dorée, Linon grande largeur, Couvertures croisées, Boutons de nacre, assortiment complet, Agrafes, Coton en bobine, Bombazin noir et vert, Bretelles de différentes descriptions, Epingles pour toilette, Lacings et boutons d'habit, Boutons d'habit, en satin et autres de toutes descriptions. Aussi: Indiennes assorties, dessins nouveaux. 22 aout

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Alabama, Washington, Ocmulgee et Union de New-York, un nouvel assortiment de marchandises pour la saison, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants: Indiennes ou couleurs claires et foncées. do. deuil et demi-deuil, do. [illegible]. Bonnets à grands et petits carreaux. Ginghams à carreaux pour robes. Cotonnade pour pantalons et pour robes. Percales blanches jaconat et coton batiste, do. brochées et mousselines à raies et à carreaux. Bazin et jaconats blancs à mille raies. Bas de coton blancs et en couleurs, pour femmes et enfans. Bas blancs et en couleur, très grands. Chaussons de coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour enfans. Gants en fil et en coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour femmes. Flanelles blanches, verte, rouge et jaune, unies et croisées. Mouchoirs blancs et en couleurs, pour la tête. Percale noire et en couleur. Toile d'Irlande et de Paris, par pièce et demi-pièce. Ouvré damassé pour nappes et serviettes. Nappes damassées 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20 et 24 quarts. Serviettes damassées ouvrées, en toile et en coton. Courtepointes en piqué, 10, 12 et 14 quarts, et Couvertures molleton. Casimirs noirs et en couleurs, pour pantalons, do. légers, pour enfans. Draps noirs et en couleurs. Kentucky, Jeans et Satinets. Bobinet uni, 4, 6, 8 et 10 quarts. Cotons blancs superfins. Toiles à draps, 6, 8, 10 et 12 quarts. Crêpe noir et noir d'Italie, noire, grande largeur. Mousseline de laine et serges en laine, noires et en couleurs. Velours noir, de soie et en coton. Schals en laine, 4, 5, 6, 7 et 8 quarts. Mousseline laine Thibet et en coton. Aiguilles, Epingles et Agrafes. Galons, Lacets et Cordonnets. Bobines de coton, Taylor, Alexander, Orelles, Anderson et Rowards. Cravates en soie, Mouchoirs de soie, pour poche. Boutons de nacre, pour chemises et pour gilets. do. en soie, pour habits et gilets. do. en métal et en os, pour pantalons. Bretelles en soie, élastiques, en coton et en laine. 3, 4 et 5 quarts Cotons blancs et écrus. Cotonnade denims, Coutil bleu croisé, Coutil à matelas. Kerseys, coton rayé pour chemises, Linseys unis et à carreaux, coton Lowell, Fil patenté, noir, bleu, gris et en couleurs, Bordures pour matelas. TOOLE & BARRIERE, No. 20, rue de Chartres. 26 juillet

LE soussigné, seul agent de Monsieur Eugène Larrieu, propriétaire du Chateau Haut Brion, prévient les amateurs de ce excellent vin [illegible] "Grand Vin 1er. cru Chateau Haut Brion" [illegible] prix au-dessous du prix courant. J. E. LOREILHE, Encoignure Conti et Douane. 9 aout

CHAPEAUX—10 caisses chapeaux casimir noir, nouvelle mode, reçus par le navire Ste Mary, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 9 aout

JAMBON—120 barriques, caisses, épaules et plats-cotés, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 7 aout

CORDES, ficelle et cordes d'emballage—100 pièces toile, 250 rouleaux cordes, et 30 balles ficelle, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 7 aout

WHISKY de Monongahela—10 barils vieux whiskey de premier choix, à vendre par JOHN SHAW & Co. 24 Poydras. 7 aout

COFFRES-FORTS en fer—de Wilder, dimensions assorties, à vendre ou faits sur commande, au prix de la manufacture de New-York, par J. W. STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette. 2 aout

BRODEQUINS—30 caisses New-Jersey Russett, en débarquement du navire Ste. Mary et à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 9 aout

CHAPEAUX CASIMIRS NOIRS pour hommes en débarquement du navire St. Mary et à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 7 aout

HUILE de baleine raffinée—40 bls. épurée d'hiver, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 9 aout

PLOMB DE CHASSE—Plomb à chevreuil et petit plomb, de la marque de Toule, numéros assortis, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par J. ALBERT, 22 rue St. Louis. 9 aout

TOILE à voile de coton—Toile à voile de coton, de John Colt, de No. 2 à 10, en débarquement du navire St. Mary et en magasin, à vendre par J. ALBERT, 22 rue St. Louis. 9 aout

BEURRE—20 barillets prime de Goshen, pour famille, à vendre en débarquement du navire St. Mary, par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp. 9 aout

CIDRE—10 barils très supérieurs, en débarquement du navire St. Mary, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66, Camp. 9 aout

BEURRE—150 barils beurre frais de l'Ouest, en débarquement et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 1 aout

BOTTES et Brodequins—27 caisses, reçues par le navire Atlas, à vendre par FROST & Co., 10, Magasins. 5 aout

DEUX chaudières à vendre en fer battu [illegible] B. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 5 aout

MAQUEREAUX [illegible] No. 3, en débarquement du navire Atlas, à vendre par J. F. BERCIER, 54, Vieille Levée.

MARCHANDISES [illegible] GEO. GREEN & BROTH, 82 Gravier

GENEVRE de Hollande—[illegible] à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée. 7 juil

---

VENTES DE CE JOUR.

FOIN. PAR F. B. PETITPAIN. AUJOURD'HUI [illegible], il sera vendu à [illegible] heures de l'après-midi, sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, 300 balles FOIN—Vente positive et sans réserve. 24 a

PAR ABAT & COQUET. IL sera vendu jeudi le 24 du courant, à midi, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 119, sans réserve: 2 balles bijouteries en argent, 2 grandes vitrines et 2 grands comptoirs provenant d'un magasin de [illegible]. 23 aout

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE. IL sera vendu sans réserve, jeudi, 31 du courant, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, au magasin de M. Benjamin Lacoste, rue Royale, No. [illegible]. Un assortiment considérable de Marchandises [illegible] comptoirs, [illegible] portes à glaces et bijouteries, aussi à glaces [illegible] au dit magasin. Et le mardi, 5 septembre, à midi, au même lieu, il sera vendu. 60 barriques de Vin vieux St. Emilion, St. Julien, Médoc et Chateau Margaux depuis 4 ans dans le pays. 24 aout—11

P. D. Boyen vs. ses créanciers. PAR JOS. LECARPENTIER, IL sera vendu, le 30 août 1843, à 10 heures précises du matin, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 17 du même mois, Les meubles, consistant en armoires, lits, tables, canapés, bureaux; aussi machine à vapeur, moulin à mais, en fer, pompe à incendie, bois et planches d'acajou, ainsi que divers objets—Le tout existant tant dans le magasin encoignure Royale et St Philippe, que dans le bâtiment attenant dépendant de la maison No. 279 rue Royale, occupée par l'insolvable. Plus, les meubles et autres objets existant dans le logement de l'insolvable. Conditions: jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100, [illegible] jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic. La vente commencera dans la maison rue Royale No 279. 19 aout—2f 10, 24 et 29

STEAMER SEMAPHORE. PAR ABAT & COQUET. IL sera vendu samedi 26 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, Le steamer SEMAPHORE, avec ses agrès et apparaux, tel qu'il est actuellement mouillé vis-à-vis la rue Jackson, à Lafayette. Le Sémaphore a une double machine supérieure, à soupapes très souples, laquelle serait très convenable pour une habitation sucrière ou un moulin à scies. Conditions:—Un quart comptant, et la balance à 3 et 6 mois de crédit, en billets de la ville endossés. L'inventaire de ce steamer peut être vu en s'adressant au bureau des encanteurs ci-dessus, rue de Chartres No. 119. 10 aout—7

Succession de Fs. [illegible]. Ventes à l'encan—PAR JOS. LECARPENTIER. IL sera vendu le 19 septembre 1843, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 août 1843, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Le lot No. 4, dans la section 21, du township No. 9, sud de la rangée 13 Est, contenant 72 acres 30/100.
2o. Les lots Nos. 2 et 3, dans la section No. 15 du township No. 9, sud de la rangée 13 Est, contenant 235 acres 42/100.
3o. Les lots 1 et 7, dans la section No. 17 du township No. 9, sud de la rangée 13 Est, contenant 100 acres 41/100.
4o. La section fractionnaire No. 21 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 234 acres 60/100.
5o. La section fractionnaire No. 18 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 110 acres 21/100.
6o. La section fractionnaire No. 19 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 91 acres 16/100.
7o. Le lot No. 4, dans la section No. 19 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 23 acres 27/100.
8o. La section fractionnaire No 13 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 72 acres 37/100.
9o. Le lot No. 2, dans la section No. 13 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 36 acres 50/100.
10. Le lot No. 2, dans la section No. 22 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 59 acres 22/100.
11. Les lots 1 et 2, dans la section No. 24 du township No. 9 sud, de la rangée 13 Est, contenant 223 acres 60/100.

La propriété ci-dessus mentionnée, est située de l'autre bord du Lac Pontchartrain, dans la paroisse St. Tammany, entre le bayou Lacombe et le bayou Bonfouca, formant ensemble 1,300 30/100 d'acres.

Clauses et conditions de la vente—Un dixième comptant, et la balance à un, deux et 3 ans de crédit, en billets avec de bons endosseurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chs. Boudousquié, not. pub. 19 aout—2f. 19 d et 16

Vente de Syndic. PAR J. A. BEARD & RICHARDSON. IL sera vendu à l'encan samedi, 26 aout, à midi, à l'arcade de Banks, En vertu d'un ordre de Cour de l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 17 juillet 1843, les immeubles ci-après décrits abandonnés par W. B. Washington à ses créanciers, savoir: Deux lots de terre situés à Carrollton dans la paroisse de Jefferson, désignés sous les Nos. 8 et 9 de l'ilet marqué G ainsi qu'il appert d'un plan déposé en l'étude de F. [illegible], notaire public de cette ville: le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, entre les rues Hillary et Clinton sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 9 forme l'encoignure de la rue Hillary et Troisième et mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds. Conditions: comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. B. Marks, notaire public. AUSSI—Les comptes et billets etc., conformément à la cédule fournie par l'insolvable. 25 juil

H. DE GOER & RIFFLARD,

Importeurs de Marchandises Sèches, françaises, anglaises et allemandes. TIENNENT AUSSI: MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTURÉES, et toutes espèces de Marchandises de laine et de coton, pour nègres et pour habitation. NOUVELLE-ORLEANS, No. 35, rue de Chartres. H. DE GOER, Paris. J. RIFFLARD, Nlle-Orléans. 25 juil

Eaux Minérales Gazeuses Artificielles, de qualité supérieure. ANCIEN ETABLISSEMENT. L. DELOCHE, pharmacien, a l'honneur de prévenir ses clients, ainsi que le public de la Louisiane, qu'il continue comme par le passé à fabriquer des Eaux Minérales Gazeuses Artificielles, telles que Eau de Seltz, de Vichy, de Spa, de Barèges, etc. etc. Il apportera tous ses soins à cette fabrication, et s'efforcera, par la bonne qualité de ses produits et la modération de ses prix, à mériter la continuation du patronage des nombreuses personnes qui ont bien voulu jusqu'ici l'honorer de leur confiance. Afin de populariser l'emploi de l'Eau de Seltz, dont l'usage est si utile dans le cours de la saison d'été, il a mis cette eau au prix d'une piastre la douzaine de bouteilles (verre non compris). Encoignure des rues Dumaine et Bourbon. 3 aout—1 m

EAUX MINERALES GAZEUSES.

NOUVEL ETABLISSEMENT. Rue St Philippe, No. 63, en face la Salle de Bal. M. E. PASDELOUP a l'honneur d'informer le public et en particulier Messieurs les docteurs et pharmaciens, qu'il vient d'établir une fabrique d'Eaux Minérales Gazeuses, [illegible]. N. B.—On trouvera chez lui les eaux de Vichy, de Seidlitz, de Barèges, etc. etc., entrepôt général rue St. Philippe, No. 63, en face de la salle de bal. EAU DE SELTZ à une piastre la douzaine. Dépôt au magasin de cigares rue Bourbon, encoignure St. Louis, chez M. John Clauzure. Aussi, chez M. Vailion, droguiste-pharmacien, [illegible]. 2 aout—1m

PEET & MORTON.

[*Anciennement PEET & NORTH.*] Marchands en gros de marchandises sèches. No. 17, RUE DE CHARTRES. REÇOIVENT par le navire Vicksburg et offrent à vendre, à bas prix pour du comptant: 40 caisses indiennes, nouveau dessin. 20 balles cotonade bleue et blanche. 15 do coton écru 4/4 épais. 10 do coton écru. 5 caisses coton blanc 4/4, ployé comme toile, 4 do coton blanc 7/8. 4 do coton blanc 21 pouces de large. 3 do Jeans de Kentucky. 4 do coton blanc croisé. 5 do ouvré blanc en coton. 200 masses boutons d'os pour [illegible]. 100 do do en métal pour do. 50 douzaines bretelles en gomme élastique. 1 caisse de soie à coudre d'Italie, pure, torse à B. C. D. 5 balles coutil à matelas de la lettre B. 2 caisses de coton blanc de douze pouces de largeur de la fabrique de Hamilton. 2 caisses bon teint 4/4 petit carreau. 17 aout

REÇU [par] le navire Hélène-Marie et à vendre au magasin de [illegible], rue Royale, les nouveautés suivantes: Alexandre Dumas, œuvres, tome 6; George, par le même, E. Sue, Mystères de Paris; Ourliac, Hubert; Talbot, Crusa, le Siège d'Orléans; Reybaud, Marie; Walder, André le Vendéen; Balzac, [illegible]; Jacob, au Duel sans témoins; St. Hilaire, la Conspiration de Mallet; Paul de Kock, l'Amoureux transi; Landelle, une Haine à bord; V. Hugo, les Burgraves; A. Brot, une Nuit terrible; Méry, Napoléon et Marie-Louise; Sandeau, Mme de Vandeuil; [illegible] Principes Philosophiques; Arago, Voyage autour du Monde; Troplong, de la Prescription; [illegible] Théorie du Code Pénal; &c. [illegible] en magasin: Un grand assortiment de papier peint qu'il offre à vendre à des prix réduits. ALFRED MORET. Il prévient aussi les abonnés que son cabinet de lecture vient d'être augmenté d'un grand nombre de nouveautés. 17 aout—4

REÇU par le navire St. Léon, du Havre: Carmin superfin de Desprets, Guyot et Cie, Encres de couleur et noire. ALFRED MORET. 17 aout

DROGUERIES, Huiles—2000 barillets blanc de plomb extra No. 1, 20 barils esprit de thérébentine, 20 barils couperose, 10 do sel d'epsom, 300 caisses [illegible] 1,400 caisses verres à vitre, 3 barils crème de tartre, 6 caisses ipéca pulvérisé, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 16 juil

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris. DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes. Il ne faut pas confondre la pâte de mou de veau avec celle de lichen d'Islande. On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau [illegible] pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 230, rue Royale dont la signature est apposée à chaque boîte. 8 fev—1a

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. [illegible] No. 44 rue Royale entre Douane et Bienville.

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W. W. Thompson, de St. Louis, Missouri. LE manufacturier appelle l'attention du public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procédé nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays Ouest et Sud Ouest des Alleghany) et de qualité bien supérieure à tout ce qui se fait jusqu'alors. [illegible] Tout ordre transmis au soussigné, agent de la manufacture, sera exécuté à aussi bas prix que [illegible] ALBERT, 22, rue St. Louis. 16 juil

SUCRE RAFFINE de Philadelphie—[illegible] 20 barils [illegible], 10 barils [illegible], 10 do [illegible], 10 caisses [illegible]. MERLE & [illegible], Nos. 34 et 36 Vieille Levée. 16 mai